



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 JUIN 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 34

absents représentés : 17

absents excusés : 7

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, Mme Aline MARCHAND, M. Benoit DARETS, M. Patrick BENOIST, M. Henri ARBEILLE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, M. Dominique DUHIEU, M. Jean-Luc DELPUECH, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Alexandre LAPEGUE, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Alexandrine AZPEITIA, Mme Armelle BARBE, M. Pascal CANTAU, M. Alain CAUNEGRE, Mme Nathalie DARDY, M. Gilles DOR, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, M. Régis DUBUS, M. Olivier GOYENECHÉ, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, M. Damien NICOLAS, M. Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

M. Hervé BOUYRIE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST donne procuration à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Sylvie DE ARTECHE donne procuration à M. Pascal CANTAU, Mme Maïté LIBIER donne procuration à M. Benoit DARETS, M. Patrick LACLEDERE donne procuration à M. Louis GALDOS, M. Alain SOUMAT donne procuration à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Christophe VIGNAUD donne procuration à M. Jean-François MONET, Mme Françoise AGIER donne procuration à M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Emmanuelle BRESSOUD donne procuration à M. Régis GELEZ, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Géraldine CAYLA donne procuration à Mme Nathalie DARDY, Mme Florence DUPOND donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Cédric LARRIEU donne procuration à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO donne procuration à Mme Armelle BARBE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL donne procuration à



M. Régis DUBUS, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, Mme Virginie VAN PEVENAGE donne procuration à M. Alexandre LAPEGUE.

Absents excusés : M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, Mme Séverine DUCAMP, Mme Isabelle LABEYRIE, M. Olivier PEANNE, M. Mickael WALLYN.

Secrétaire de séance : M. Bertrand DESCLAUX.

OBJET : SPORT - Délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aygueblue - Approbation du projet d'avenant N°6 à la convention de délégation de service public pour l'actualisation annuelle des tarifs

Rapporteur : Monsieur Benoit DARETS

L'avenant n° 6 a pour objet d'actualiser la grille tarifaire visée à l'annexe 7 de la convention de délégation de service public, afin de prendre en compte les nouvelles propositions du délégataire qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2025.

Les propositions tarifaires correspondantes sont retracées dans le tableau ci-après :

CC MACS - DSP CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE

Annexe 7 : Grille tarifaire

Activités

Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace aquatique"

Enfant - de 3 ans

- €

- €

Entrée - de 14 ans

4,00 €

4,00 €

Entrée adulte

5,70 €

5,70 €

10 entrées - de 14 ans - Valable 6 mois

36,30 €

36,30 €

10 entrées adultes - Valable 6 mois

50,90 €

50,90 €

Carte famille (2+3)

17,40 €

17,40 €

CE carnet 50 entrées

181,60 €

181,60 €



Anniversaire (tarif par enfant)	12,10 €	12,10 €
ALSH / CLSH / Public en situation de handicap / Groupes divers -14 ans	3,00 €	3,00 €
ALSH / CLSH / Public en situation de handicap / Groupes divers - Adulte	4,60 €	4,60 €
Pompiers et gendarmes	- €	- €
Tarifs été (Juillet et Août) - HORS MACS		
Enfant - de 3 ans	- €	- €
Entrée - de 14 ans	5,10 €	5,10 €
Entrée adulte	6,70 €	6,70 €
10 entrées - de 14 ans - Valable jusqu'au 31 août	45,40 €	45,40 €
10 entrées adultes - Valable jusqu'au 31 août	59,90 €	59,90 €
Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "activités aquatiques encadrées"		
1 séance	11,10 €	11,10 €
10 séances	99,90 €	99,90 €
Pass Natation année	292,60 €	292,60 €
Pass Natation trimestre	151,40 €	151,40 €
Pass Natation 2ème enfant de la même famille année	242,20 €	242,20 €
Stage (5 séances du lundi au vendredi)	100,90 €	100,90 €
Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace bien-être" ou "training"		
Entrée bien-être + piscine / Entrée remise en forme	15,10 €	15,10 €
10 entrées bien-être + piscine / 10 Entrées remise en forme	136,20 €	136,20 €
CE 50 entrées	681,10 €	681,10 €
Tarifs été (Juillet et Août) - HORS MACS		
Entrée bien-être + piscine / Entrée remise en forme	20,20 €	20,20 €
10 entrées bien-être + piscine / 10 Entrées remise en forme	181,60 €	181,60 €



Tarifs perçus auprès de prestations "couplées" (formules & abonnements multi-activités)		
MYPASS - Formule mensuelle sans engagement		
Piscine illimitée	22,20 €	22,20 €
Activités illimitées (aquatiques et fitness)	30,30 €	30,30 €
Cardio illimité	25,20 €	25,20 €
OPTION Bien-être humide	18,20 €	18,20 €
Frais de dossier	25,20 €	25,20 €
PASS Saison (valable deux mois Juillet et Août) - Exclusivement pour habitants MACS		
Piscine illimitée enfant	30,30 €	30,30 €
Piscine illimitée adulte	50,50 €	50,50 €

Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Scolaires"		
1er degré, 2 classes en simultané - Prix par classe	166,50 €	166,50 €
2nd degré, 2 classes en simultané - Prix par classe	227,00 €	227,00 €
2nd degré, 3 classes en simultané - Prix par classe	161,40 €	161,40 €
Pompiers et gendarmes	- €	- €

Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Associations"		
Ligne d'eau/heure	26,20 €	26,20 €
Bassin apprentissage - 3/4 heure	82,70 €	82,70 €
Intervention MNS - 1 heure	36,30 €	36,30 €
Espace fitness - 1 heure / personne	15,10 €	15,10 €
Salle de réunion - 1 heure	30,30 €	30,30 €

Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Collectivité"		
Mise à disposition MACS équipement 1 journée	1 261,30 €	1 261,30 €
SUBVENTION FORFAITAIRE TEMPORAIRE - FERMETURE POUR TRAVAUX au-delà de 9 mois (€HT/jour)	2 016,00 €	2 016,00 €



Autres produits		
Renouvellement bracelet	5,10 €	5,10 €
Frais rejet prélèvement	25,20 €	25,20 €
Consigne Eco-Cup	2,00 €	2,00 €
Brevet de natation	5,10 €	5,10 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2023 approuvant le choix de la société Oikos comme délégataire pour l'exploitation du centre aquatique communautaire Aygueblue et la convention de délégation de service public pour une durée de huit ans à compter du 20 septembre 2023 ;

VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aygueblue conclue le 20 septembre 2023 avec la Société OIKOS, notamment son article 26 relatif aux tarifs et révisions ;

VU la proposition d'actualisation de la grille tarifaire du délégataire de service public ;

VU le projet d'avenant n° 6 à la convention de délégation de service public, annexé à la présente ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE DE :

- approuver l'actualisation des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 tels que retracés ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant n° 6 s'y rapportant,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



À Saint-Vincent de Tyrosse, le 24 juin 2025

**Le président,
Pierre Froustey**



**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE
« AYGUEBLUE »**

AVENANT N° 6

ENTRE :

La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dont le siège social se situe allée des Camélias - BP44 - 40231 Saint-Vincent de Tyrosse, représentée par son Président, Monsieur Pierre Froustey, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2024, ci-après dénommé « l'autorité délégante »,

ET :

La SARL AYGUEBLUE 40, dont le siège social se situe : parc d'activités Atlantisud, 300 rue du Gave, 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, représentée par Monsieur Vincent Malinge, Président, ayant tous pouvoirs pour ce faire, ci-après dénommé « le délégataire »,

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent avenant a pour objet de modifier la grille tarifaire visée à l'annexe 7 de la convention de délégation de service public, afin de prendre en compte les propositions du délégataire, au titre de l'indexation annuelle prévue à l'article 26 de la convention de délégation de service public, appliquée à partir du 1^{er} septembre 2025.

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Il appartiendra au délégataire de mettre en place le fonctionnement adapté à l'application de ces tarifs.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le

**Pour Marenne Adour Côte-Sud
SARL AYGUEBLUE 40**

**Président, Pierre FROUSTEY
Vincent MALINGE**

Pour la

Le Président,

Activités	En € TTC	€ TTC avec coef K	Arrondis € TTC
	Année 1	2024 / 2025	2024 / 2025
Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace aquatique"			
Enfant - de 3 ans	- €	- €	- €
Entrée - de 14 ans	4,00 €	4,04 €	4,00 €
Entrée adulte	5,60 €	5,65 €	5,70 €
10 entrées - de 14 ans - Valable 6 mois	36,00 €	36,32 €	36,30 €
10 entrées adultes - Valable 6 mois	50,40 €	50,85 €	50,90 €
Carte famille (2+3)	17,20 €	17,35 €	17,40 €
CE carnet 50 entrées	180,00 €	181,62 €	181,60 €
Anniversaire (tarif par enfant)	12,00 €	12,11 €	12,10 €
ALSH / CLSH / Public en situation de handicap / Groupes divers -14 ans	3,00 €	3,03 €	3,00 €
ALSH / CLSH / Public en situation de handicap / Groupes divers - Adulte	4,60 €	4,64 €	4,60 €
Pompiers et gendarmes	- €	- €	- €
Tarifs été (J juillet et Août) - HORS MACS			
Enfant - de 3 ans	- €	- €	- €
Entrée - de 14 ans	5,00 €	5,05 €	5,10 €
Entrée adulte	6,60 €	6,66 €	6,70 €
10 entrées - de 14 ans - Valable jusqu'au 31 août	45,00 €	45,41 €	45,40 €
10 entrées adultes - Valable jusqu'au 31 août	59,40 €	59,93 €	59,90 €
Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "activités aquatiques encadrées"			
1 séance	11,00 €	11,10 €	11,10 €
10 séances	99,00 €	99,89 €	99,90 €
Pass Natation année	290,00 €	292,61 €	292,60 €
Pass Natation trimestre	150,00 €	151,35 €	151,40 €
Pass Natation 2ème enfant de la même famille année	240,00 €	242,16 €	242,20 €
Stage (5 séances du lundi au vendredi)	100,00 €	100,90 €	100,90 €
Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace bien-être" ou "training"			
Entrée bien-être + piscine / Entrée remise en forme	15,00 €	15,14 €	15,10 €
10 entrées bien-être + piscine / 10 Entrées remise en forme	135,00 €	136,22 €	136,20 €
CE 50 entrées	675,00 €	681,08 €	681,10 €
Tarifs été (J juillet et Août) - HORS MACS			
Entrée bien-être + piscine / Entrée remise en forme	20,00 €	20,18 €	20,20 €
10 entrées bien-être + piscine / 10 Entrées remise en forme	180,00 €	181,62 €	181,60 €
Tarifs perçus auprès de prestations "couplées" (formules & abonnements multi-activités)			
MYPASS - Formule mensuelle sans engagement			
Piscine illimitée	22,00 €	22,20 €	22,20 €
Activités illimitées (aquatiques et fitness)	30,00 €	30,27 €	30,30 €
Cardio illimité	25,00 €	25,23 €	25,20 €
OPTION Bien-être humide	18,00 €	18,16 €	18,20 €
Frais de dossier	25,00 €	25,23 €	25,20 €
PASS Saison (valable deux mois J juillet et Août) - Exclusivement pour habitants MACS			
Piscine illimitée enfant	30,00 €	30,27 €	30,30 €
Piscine illimitée adulte	50,00 €	50,45 €	50,50 €
Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Scolaires"			
1er degré, 2 classes en simultané - Prix par classe	165,00 €	166,49 €	166,50 €
2nd degré, 2 classes en simultané - Prix par classe	225,00 €	227,03 €	227,00 €
2nd degré, 3 classes en simultané - Prix par classe	160,00 €	161,44 €	161,40 €
Pompiers et gendarmes	- €		
Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Associations"			
Ligne d'eau/heure	26,00 €	26,23 €	26,20 €
Bassin apprentissage - 3/4 heure	82,00 €	82,74 €	82,70 €
Intervention MNS - 1 heure	36,00 €	36,32 €	36,30 €
Espace fitness - 1 heure / personne	15,00 €	15,14 €	15,10 €
Salle de réunion - 1 heure	30,00 €	30,27 €	30,30 €
Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "Collectivité"			
Mise à disposition MACS équipement 1 journée	1 250,00 €	1 261,25 €	1 261,30 €
SUBVENTION FORFAITAIRE TEMPORAIRE - FERMETURE POUR TRAVAUX au-delà de 9 mois (€HT/jour)	1 998,00 €	2 015,98 €	2 016,00 €
Autres produits			
Renouvellement bracelet	5,00 €	5,05 €	5,10 €
Frais rejet prélèvement	25,00 €	25,23 €	25,20 €
Consigne Eco-Cup	2,00 €	2,02 €	2,00 €
Brevet de natation	5,00 €	5,05 €	5,10 €